

VILLE D'AY-CHAMPAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2012

A l'ouverture :

Membres en exercice =	27	Présents : 20	Absent : 0	Excusés : 2	Pouvoir : 5
-----------------------	----	---------------	------------	-------------	-------------

Délibération n°250612-78

Acte 2.1

Membres à voix délibérante =	27	Présents : 21	Absent : 0	Excusé : 1	Pouvoir : 5
Nom des membres ayant participé au vote :					
Dominique LEVEQUE	René GOUTORBE	J.Marie FLEURIGEON	Didier-BATONNET	Karine HENRY	Jean-LOUIS
Pierre CHEVAL	Patricia MEHENNI	Ghislaine ANCHE	Marilyne DOYEN	Katia BONTEMPS	Christine TUFFIN
Andrée MARQUES	Nicole BALLU	Michel GRELET	Bruno NOËL	Josette MOREAU	
Patrick DUDAULT	J.François RONDELLI	Marylène POINSAUT	Vincent MICHEL	Jacques GENTILHOMME	
Anne COLBACH	Yves BOURY	Corinne MONGEARD	Nathalie MILLER	Martine LEVEQUE	

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire dûment convoquée le 19 Juin 2012.
Madame Nathalie MILLER est nommée à l'unanimité Secrétaire de séance.

AVAP : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE

Dans le cadre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, menée sur le territoire des trois Communes d'Aÿ, Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ et pour laquelle vous avez été amenés à vous prononcer sur divers points, il convient, conformément au décret du 19 décembre 2011, de fixer la composition de la Commission Locale, instance locale consultative accompagnant l'ensemble de la démarche de l'AVAP, depuis sa mise à l'étude jusqu'à son application.

La qualité de ses membres est prévue dans la circulaire du 2 Mars 2012 et leur nombre ne peut excéder 15 personnes comprenant entre cinq et huit élus des collectivités concernées.

Ainsi, sous l'égide de Monsieur Raphaël GASTEBOIS, Architecte en Chef des Bâtiments de France, animée par les maîtres d'œuvre issus de la consultation, Luc SAVONNET, Architecte du Patrimoine Urbaniste, et le Cabinet AEI, la Commission Locale AVAP sera composée de :

- Pour la Commune d'Aÿ : Dominique LEVEQUE, Pierre CHEVAL et Anne COLBACH
- Pour la Commune d'Hautvillers : Patrick LOPEZ et Jackie CHAILLOT
- Pour la Commune de Mareuil-sur-Aÿ : Christian DROUIN et Michèle BÉNARD
- Monsieur Le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant
- Personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local : un représentant de l'association « Les Amis d'Hautvillers », le directeur du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ou son représentant
- Personnes qualifiées au titre d'intérêts économiques locaux : le directeur du CIVC ou son représentant, le directeur du Parc Naturel Régional ou son représentant

Considérant que notre démarche favorise la préservation de notre patrimoine et contribue à renforcer notre candidature comme site central retenu dans le cadre de la candidature des Paysages du Champagne au classement du Patrimoine mondial de l'UNESCO, je vous propose d'y adjoindre, sans voix consultative, la chargée de mission de l'Association Paysages du Champagne.

De même et dans la mesure où il finance la démarche, nous pourrions décider de considérer comme expert permanent un représentant du Conseil Régional de Champagne Ardenne.

Enfin, au fur et à mesure des thématiques abordées, des personnes ressources pourront être invitées à se joindre aux travaux de la Commission Locale.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Pierre CHEVAL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le décret n°2011/1903 du 19 Décembre 2011,
Vu la délibération n°260312-39 du 26 Mars 2012
Vu la circulaire du 2 Mars 2012,
Considérant l'intérêt pour la Ville de préserver son patrimoine architectural, urbain et paysager,
Vu l'avis favorable de la C.A.G. du 18 Juin 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs)

ANNULE la délibération n°260312-39 en date du 26 Mars 2012.

DECIDE de mettre en place la commission locale AVAP qui sera composée de :

- Pour la Commune d'Aÿ : Dominique LEVEQUE, Pierre CHEVAL et Anne COLBACH
- Pour la Commune d'Hautvillers : Patrick LOPEZ et Jackie CHAILLOT
- Pour la Commune de Mareuil-sur-Aÿ : Christian DROUIN et Michèle BÉNARD
- Monsieur Le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant
- Monsieur l'Architecte en chef des Bâtiments de France, Raphaël GASTEBOIS,
- Personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local : un représentant de l'association « Les Amis d'Hautvillers », le Directeur du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ou son représentant
- Personnes qualifiées au titre d'intérêts économiques locaux : le directeur du CIVC ou son représentant, le Directeur du Parc Naturel Régional ou son représentant

DECIDE que seront associés permanents à la commission locale AVAP :

- la chargé de mission de l'Association Paysages du Champagne
- un représentant du Conseil Régional de Champagne Ardenne.

DECIDE qu'au fur et à mesure des thématiques abordées, des personnes ressources pourront être invitées à se joindre aux travaux de la Commission Locale.

S'ENGAGE à organiser une concertation avec la population sur toute la période de mise en place de l'AVAP et sous forme, d'au moins un réunion publique, une exposition en Mairie, une diffusion d'information dans le bulletin municipal, sur le site internet et les panneaux d'affichage électronique.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Dominique LEVEQUE

